

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022**

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **7 décembre 2022**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **22**  
Nombre de pouvoirs : **7**

Le quatorze décembre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CORNEUJSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

**Ont donné procuration 7 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; Mme Sandra DELIBIT à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Philippe PELAT ; Mme Tessa SAUBESTY à Mme Chrystèle BOYER ; M. Adrien SEIXAS à Mme Marilou PADILLA-RATELADE et Mme Patricia TILLET à M. Pierrick CRONNIER.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20221214-003

**Matière :** 7.1.2 - Finances locales – décisions budgétaires – délibérations afférentes aux documents budgétaires

**Objet :** BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT, DU CAMPING – ADMISSIONS EN NON VALEUR – 2022

Considérant que Madame Le Trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement des créances suivantes :

Budget principal :

- Liste n° 5588990712 pour un montant de 2.359,19 € ;

Budget annexe du Service des Eaux :

- Liste n° 5592590112 pour un montant de 4.414,72 € ;

Budget annexe du Service d'Assainissement :

- Liste n° 5580390512 pour un montant de 2,68 € ;

Budget annexe du Camping :

- Liste n° 5581200112 pour un montant de 14,30 € ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur de ces titres (article 6541).**

*Fait en Mairie d'Ussel, le 14 décembre 2022*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20221214-DL20221214-003-DE  
Date de télétransmission : 16/12/2022  
Date de réception préfecture : 16/12/2022  
Date de mise en ligne : 19/12/2022



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE